

Inciter les salariés et les visiteurs à utiliser des modes de transport alternatifs

Description

Le mode de transport utilisé par les travailleurs est un poste majeur dans les émissions de gaz à effet de serre en France. D'après les chiffres nationaux du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires de Juin 2022, 74% des personnes utilisent la voiture comme mode de transport pour aller travailler. Les transports en commun sont utilisés par environ 16% des personnes, les mobilités douces, 2% utilisent le vélo et 6% vont à pied au travail. Il est évident que chaque territoire a un profil spécifique quant à la disponibilité en matière de transport en commun, pistes cyclables...

La mobilité dite « durable » évoquée ici a pour objectif de réduire l'impact des moyens de transport sur l'environnement. Trois piliers de la mobilité durable ont été identifiés :

- **Le pilier environnemental** : son objectif est de réduire la pollution générée par les différents moyens de transport et d'inciter aux modes de transport plus respectueux de l'environnement
- **Le pilier économique** : il a pour but de développer des services de mobilité stables et de créer des emplois locaux
- **Le pilier sociétal** : des services de mobilité adaptés à chacun (notamment les personnes âgées et de mobilité réduite) et inclure les zones rurales reculées afin qu'il n'y ait pas d'inégalité de traitement

Si les salariés des lieux culturels et les visiteurs sont concernés par la mobilité durable, il en est de même pour les œuvres exposées dans les musées. En effet, la question de l'acheminement des œuvres est essentielle, la plupart d'entre elles sont transportées par la route, parfois même par avion. Une fiche spécifique a été réalisée sur ce sujet : *Diminuer l'empreinte carbone du transport des œuvres*.

Étapes à suivre pour mettre en œuvre la pratique

Pour les salariés,

Envisager de réaliser un plan de mobilité employeur : Etablir un programme d'actions, qui définit les objectifs et l'ensemble des mesures à mettre en place. Il a pour objectif d'agir sur les pratiques des employés. C'est une stratégie dynamique à long terme destinée à accompagner les changements dans les

THÈME
Mobilité

OBJECTIF
Promouvoir la mobilité durable

PRATIQUE
Inciter les salariés et les visiteurs à utiliser des modes de transport alternatifs

DIFFICULTÉ



habitudes de déplacement. Le plan consiste en un ensemble de mesures mises en œuvre par une entreprise pour faciliter les déplacements des salariés et répondre aux problèmes posés par la circulation automobile. Il a de nombreux avantages pour les employés, les entreprises et le territoire :

- Réduction des besoins en matière de stationnement de véhicules d'employés, ce qui signifie un gain d'espace pouvant être utilisé à d'autres fins ;
- Réduction des coûts de transport pour les employés ;
- Réduction de l'aléa horaire lié à l'usage de la voiture (congestion-accident) ;
- Amélioration de la santé des employés qui optent pour la mobilité active.
- Réduction des émissions de GES.

L'élaboration d'un tel plan, à l'initiative de l'entreprise, est très appréciée par les salariés car ils constatent que l'entreprise prend des mesures qui témoignent de ses préoccupations environnementales et sociales.



Les principales étapes pour établir un plan de mobilité sont les suivantes :

- Analyser la situation actuelle : pour évaluer l'accessibilité de l'entreprise (identifier les moyens de transport alternatifs potentiels en fonction des lieux de résidence des employés).
- Enquêter : pour déterminer les habitudes de mobilité de tous les membres du personnel et leur attitude face aux solutions de remplacement à la voiture individuelle en remplissant un questionnaire.
- Etablir un plan d'action sur la base des résultats de l'analyse et des enquêtes
- Mettre en pratique les mesures identifiées comme pertinentes
- Évaluer périodiquement les mesures mises en œuvre afin de refléter les changements au niveau des infrastructures, du personnel et des attitudes.

Proposer le FMD (le forfait mobilités durables) ce forfait a pour objectif d'encourager l'utilisation de mobilités moins polluantes. Les employeurs peuvent prendre en charge l'intégralité ou une partie des frais des salariés pour leurs déplacements domicile-travail. Ce forfait peut aller jusqu'à 600€/an pour les vélos, véhicules partagés, moyens de transport en location longue durée. Ce dispositif est cumulable avec le remboursement de transport à 50% pris en charge par l'entreprise.

Inciter au covoiturage voyager à plusieurs permet de limiter le nombre de véhicules et de réduire les embouteillages, les émissions de gaz à effet serre. Afin de réaliser cette pratique, il suffit de se renseigner sur des sites de mise en relation. L'entreprise ne doit pas hésiter à mettre en place un dispositif de service de covoiturage afin d'en faire profiter son personnel. De plus, pratiquer l'écoconduite rend la démarche encore plus responsable.

Proposer du télétravail : moins de déplacements domicile-travail en proposant le télétravail aux employés, cela limite les déplacements et réduit les émissions de CO2.

Pour les visiteurs :

Sensibiliser les visiteurs à la mobilité durable en programmant des expositions thématiques sur le sujet. L'université d'Evry propose une exposition itinérante « L'exposition Mobilité »¹ notamment pour présenter les alternatives à la voiture et plus largement les enjeux climatiques et environnementaux actuels. La cité des sciences et de l'industrie propose en une exposition permanente depuis mai 2023 « Urgence Climatique ».

Mettre à la disposition des visiteurs des bornes de recharge électrique si l'entreprise possède un parking, il faut l'aménager pour mettre des bornes de recharge pour les véhicules électriques et les vélos.

Limiter le nombre de places de parking disponibles mesure incitative à prendre les transports en commun ou choisir un autre mode de déplacement

Installer un espace sécurisé et adapter pour les vélos lorsque l'entreprise dispose d'une capacité de stationnement automobile supérieure à 20 places, elle est dans l'obligation de réserver un espace sécurisé pour les vélos.

Mettre en place une tarification incitative pour encourager les mobilités douces À titre d'exemple, Universcience propose une tarification incitative pour encourager les mobilités douces : en venant avec un casque de vélo au Palais de la Découverte ou à la Cité des sciences et de l'industrie, une réduction de 1.50 euro sur le billet est appliquée.

Parties prenantes à impliquer

- Directeur
- Responsable RSE pour le plan de mobilité
- Personnels
- L'autorité de transport public pour discuter, négocier les arrêts et les itinéraires de bus.

Aspects financiers

Coûts

Les actions que l'entreprise mène en faveur de la mobilité durable pour les employés peuvent être bénéfiques pour l'image de l'entreprise : les employés peuvent se sentir moins stressés si désormais ils n'utilisent plus la voiture ou s'ils font du covoiturage. Cela peut générer moins d'absentéisme, moins de fatigue, moins de stress.

Réduction des coûts

Une réduction sur les billets d'entrée pour encourager la mobilité décarbonée a nécessairement un impact financier à considérer

Suivi de la mise en œuvre

Calcul des émissions de CO2 sur monimpacttransport.fr

Communication autour du sujet : mettre en place un moyen de partage/communication collaboratif dans chaque entreprise pour partager des propositions de covoiturage

Enquêter sur les modes de déplacement de ses employés et voir s'ils souhaitent expérimenter une nouvelle forme de mobilité (voir également le pourcentage de personnes venant à vélo ou à pied)

Exemple

Le musée d'ethnographie de Genève a pour objectif de devenir un musée de référence en matière de développement durable.

La ville de Genève offre au personnel du MEG un casque à vélo et une réduction pour l'achat d'un titre annuel de transport public. Cela les incite à utiliser le vélo et les transports en commun. De plus, le musée met à disposition des vélos gratuits et un parking à vélo pour le personnel.



Ressources

Dossier : MON ENTREPRISE À L'HEURE DES MOBILITÉS DURABLES
Comment engager la transition ? Obligations et dispositifs de soutien dans le secteur privé – Juin 2022

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/mobilite%20durable%20en%20entreprise.pdf>

<https://www.avise.org/articles/mobilite-durable-de-quoi-parle-t-on>

Livret Ademe Ecoresponsable au bureau

Dossier actions durables du MEG Genève

<https://www.univ-evry.fr/universite/nos-6-engagements-de-service-public/assumer-un-role-societal-dans-le-developpement-durable-et-la-transition-ecologique/responsabilite-environnementale/campus-durable/la-mobilite-un-enjeu-majeur-pour-le-climat/lexposition-mobilite.html>

<https://www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/expos-permanentes/urgence-climatique>